

## L'accompagnement des Relais Petite Enfance par la CAF

La CAF délivre l'agrément aux RPE, apporte un soutien financier et un accompagnement dans leur déploiement sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offert par les assistants maternels et gardes à domiciles.

Les animateurs intègrent le réseau RPE de l'Essonne, coordonné par la CAF.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les RPE sur le territoire.

### Ainsi, le travail en réseau permet :

- des échanges sur les pratiques professionnelles ;
- un accompagnement des animateurs des RPE dans leurs missions ;
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale ;
- la valorisation des actions des RPE en vue d'une mutualisation des expériences et le développement de partenariats entre professionnels.

La CAF de l'Essonne

## Contact

### Responsable du RPE

Cécile Royer - Éducatrice jeunes enfants

13 COURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
91360 ÉPINAY-SUR-ORGE

TÉL. 01 69 10 25 79

OU 06 15 34 13 18

RPE@EPINAYSURORGE.FR

WWW.VILLE-EPINAY-SUR-ORGE.FR

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

DE 9H30 À 11H30

Matinées d'éveil

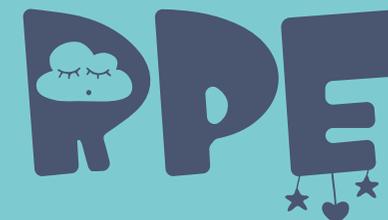
LUNDI ET MARDI DE 13H30 À 18H30

JEUDI ET VENDREDI DE 13H30 À 16H30

Permanence téléphonique et accueil  
des parents et futurs parents  
sur rendez-vous uniquement



Le RPE est fermé le mercredi.



Relais Petite Enfance



INFORMATION



RENCONTRE



ÉCHANGES

sur l'accueil du jeune enfant à destination  
des parents, des assistants maternels  
et des gardes à domicile



## Le relais et les assistants maternels

Le relais soutient et informe les assistants maternels sur :

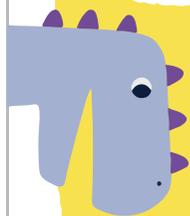
- **l'exercice de leur profession :**
  - information et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant ;
  - échanges de pratiques entre professionnels ;
  - informations sur les dispositifs de formation ou organisation de formation au RPE.
- **leur statut professionnel :**
  - les droits et les obligations ;
  - la convention collective ;
  - le contrat de travail ;
  - les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession ;
  - les démarches administratives, monenfant.fr, pajemploi.urssaf.fr, la DREETS, Pôle Emploi, le droit du travail, la retraite...



## Le relais et les familles

Le relais occupe principalement deux rôles auprès des familles :

- **informer, accompagner et orienter :**
  - sur les différents modes d'accueil du jeune enfant ;
  - sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...)
  - sur les lieux ressources pour les parents (CAF, monenfant.fr, services PMI, médiathèque...)
  - sur les aides auxquelles les parents peuvent prétendre (CAF, impôts...)
- **organiser du temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant.**



## Le relais et les enfants

Sous la responsabilité et la participation active des assistants maternels, le relais participe à la socialisation et à l'éveil des enfants grâce :

- à des jouets, des jeux et des activités adaptés à leurs besoins, leurs envies et leurs âges, notamment les temps d'activités d'éveil pour les petits ;
- à la découverte et à l'apprentissage au rythme de l'enfant, au travers du chant, du dessin, de la peinture, de la lecture...

“

Au Relais Petite Enfance, les enfants se rencontrent et s'ouvrent au monde extérieur.

”

